



Le lundi 27 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 29/03/2023

Excusé(s) (5) : M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

### **19 : Avenant à la convention relative au relogement du club de la Berrichonne Châteauroux tennis de table au centre national de tir sportif**

Depuis l'orage de grêle du mois de mai 2022, la Berrichonne Châteauroux Tennis de Table à l'impossibilité d'utiliser le gymnase Georges Faurt en raison des dégâts subis par l'équipement.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2022, une convention tripartite d'occupation d'espaces au Centre National de Tir Sportif (CNTS) a été actée afin d'assurer le relogement de l'association.

L'éloignement géographique de Châteauroux et les contraintes d'exploitation des créneaux ont entraîné les dirigeants de l'association à continuer leurs recherches de solutions. Le gymnase Marcel Paul a finalement retenu leur attention durant l'hiver et le club souhaite mettre fin à l'utilisation des espaces au CNTS, pour le dernier trimestre de l'année 2022-2023 (soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin). Le dernier trimestre ne sera pas facturé par le CNTS mais une somme de 4 000 €, couvrant les frais de personnel engagés contractuellement pour gérer les créneaux durant la convention, restera à régler. La convention initiale prévoyait une facturation à hauteur de 6 000€, soit une économie de 2 000€ pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention et d'autoriser le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget principal de la Ville de Châteauroux – exercice 2022, fonction 321 – salle de sports, gymnase, article 6132 – locations immobilières, service gestionnaire 31D1 – sports.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Signatures :

Le Maire, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Tony IMBERT et Maxime GOURRU.



## Avenant n°1 à la CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

### Entre les soussignés,

#### **Centre National du Tir Sportif**

Association de droit français constituée conformément à la loi de 1901,  
dont le siège social est situé 38 rue Brunel – 75017 PARIS 17  
N° SIRET : 784 354 409 00046  
Représentée par Monsieur Michel BACZYK  
En sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

#### **La Ville de CHÂTEAUROUX,**

Représentée par son Maire, Monsieur Gil AVEROUS  
dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en  
date du 27 mars 2023

#### **Le club de la Berrichonne de Châteauroux Tennis de Table,**

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Claude LHORTOLARY  
Association de droit français constituée conformément à la loi de 1901  
Dont le siège social est situé Gymnase Georges Faurt, 10 allée de Beaumarchais, 36 000  
Châteauroux

Il a été convenu ce qui suit :

#### ◆ Centre National de Tir Sportif

Route de Lignières, RD 925 - 36130 Déols | Tél : 01 58 05 45 37 | [www.cntir.org](http://www.cntir.org)

#### ◆ Fédération Française de Tir

38, rue Brunel - 75017 Paris | Tél : 01 58 05 45 45 | Siret 784 354 409 00046 | [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

Suite à la contractualisation de la convention passée avec les parties désignées ci-dessus, ayant pour objet de mettre à disposition le Stand Finales du CNTS à la Ville de Châteauroux au profit du club de la Berrichonne de Châteauroux Tennis de table, il est procédé, par voie d'avenant, aux modifications suivantes :

**L'ARTICLE 3 - Durée est modifié comme suit :**

La convention s'achèvera au 31 mars 2023 du fait de la demande du club de la Berrichonne Châteauroux Tennis de Table de dénoncer le dernier trimestre d'utilisation.

**L'ARTICLE 6 - Dispositions financières est modifié comme suit :**

Le coût de l'utilisation des installations est fixé à 14 000 € pour la période concernée modifiée par l'article 3. Cette somme sera réglée par la Ville de Châteauroux (facturation trimestrielle). Les deux premiers trimestres ont déjà été acquittés.

La Ville de Châteauroux prendra à sa charge un coût supplémentaire de 4 000 € du fait des dépenses de gestion du personnel induites par la durée d'occupation initiale et ne pouvant être annulées sans frais.

---

Fait à Déols, le

**M. Michel BACZYK**  
Président de la Fédération Française de  
Tir  
(cachet et signature)

**M. Gil AVEROUS**  
Maire de Châteauroux  
(cachet et signature)

**Claude LORTHOLARY**  
Président de La Berrichonne de Châteauroux Tennis de Table